

Le greffier :

Le greffier assiste le juge et authentifie les actes juridictionnels.

Qui est-il ?

Le greffier est un agent de la fonction publique. Il est placé sous l'autorité d'un greffier en chef.

Son rôle est essentiel puisque toute formalité ou acte accompli en son absence n'est pas valable.



Au civil et au pénal, le greffier est présent à toutes les étapes de la procédure et s'assure qu'elle est bien respectée. Il assiste le juge à l'audience. Pour accomplir sa mission il :

- enregistre les affaires,
- constitue les dossiers,
- prévient les parties des dates d'audience,
- dresse les procès-verbaux,
- rédige des actes
- met en forme les décisions.
- renseigne les gens sur les procédures et sur la constitution d'un dossier.

Comment devenir greffier ?

On devient greffier par un concours externe est ouvert aux titulaires d'un BAC + 2.

Un concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents de l'État, justifiant de 4 ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année du concours.

Une formation assurée par l'École nationale des greffes (E.N.G.), à Dijon, sur 18 mois propose des enseignements théoriques et pratiques. Elle vise à préparer le futur greffier aux différents aspects de la fonction.

Elle est complétée par une formation continue obligatoire de 10 jours par an pendant 5 ans suivant la fin de leur formation initiale.

Quelle est la rémunération nette mensuelle ?

Pendant toute la durée de la formation, le greffier stagiaire perçoit un traitement net mensuel d'environ 1 500 €.

En fin de carrière, le traitement peut atteindre environ 2 500 €.

Dès sa nomination en qualité de stagiaire, le greffier recruté par la voie du concours externe doit signer l'engagement d'accomplir, outre la période de stage, 4 années de fonctions au service de l'État en qualité de titulaire.